



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12593</b>	De <b>M. Patrick Hetzel</b> ( Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > affaires étrangères : ambassades et consulats	<b>Analyse</b> > visas biométriques. mise en place. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>04/12/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>25/12/2012</b> page : <b>7743</b>		

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la délivrance de visas biométriques pour les groupes d'enfants ukrainiens et russes invités en France durant l'été 2013 par l'association « Les Enfants de Tchernobyl ». La collecte des données biométriques des demandes de visas s'effectue dans le cadre du déploiement progressif du système informatique VIS (Visas information system), qui doit s'achever fin 2014 ; pour l'année 2012, seules les régions du Proche et Moyen-Orient étaient concernées. Les consulats de l'ambassade de France à Kiev et à Moscou ne semblent pas, à ce jour, être en mesure d'indiquer avec certitude si ces enfants devront ou non obtenir des visas biométriques pour séjourner en France pendant l'été 2013. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir indiquer si les visas biométriques seront nécessaires ou non cet été pour ces enfants ukrainiens et russes invités par l'association à séjourner en France de trois à huit semaines.

### Texte de la réponse

La délivrance de visas biométriques s'intègre dans le cadre de la mise en place du système d'information sur les visas (VIS), qui constitue une obligation communautaire visant à améliorer la sécurité des conditions d'entrée dans l'espace européen. Le déploiement du VIS en Russie et en Ukraine n'est pas encore programmé. Il n'aura pas lieu en 2013. Les modalités de délivrance des visas aux groupes d'enfants ukrainiens et russes participant à des échanges éducatifs et humanitaires restent inchangées par rapport à l'année dernière. Le ministère des affaires étrangères invite l'association « Les enfants de Tchernobyl » à contacter dès que possible les services consulaires en Russie et en Ukraine de manière à organiser dans les meilleures conditions possibles le dépôt des demandes de visa de ces groupes d'enfants.